

# Suppression du plan d'eau communal de Peyrelevade

## DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

### DATE

Septembre 2018 - Juillet 2020

### BUDGET

311 306 € HT (24 900 € de maîtrise d'œuvre, 11 000 € de temps d'agents communaux)

### PARTENAIRES

Commune de Peyrelevade, PNR ML, Impact Conseil, LPO, GMHL, FDAAPPMA 19, CEN NA, Agence de l'eau, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, OFB, DDT19

### SITE INTERNET DE L'ACTION

<https://sourcesenaction.fr/realisations/effacement-etang-peyrelevade/>

### DOMAINE D'ACTION

Restauration de la continuité écologique

### SECTEUR D'ACTIVITÉ

Patrimoine naturel

### LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Peyrelevade (19)

## PILOTE

**Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Millevaches**

7 route d'Aubusson  
19290 MILLEVACHES  
05 55 96 97 00  
[www.pnr-millevalches.fr](http://www.pnr-millevalches.fr)

**Guillaume RODIER**

**Chargé de mission climat & milieux aquatiques**

05 55 96 97 01  
[g.rodier@pnr-millevalches.fr](mailto:g.rodier@pnr-millevalches.fr)

**Commune de Peyrelevade**

Mairie de Peyrelevade - 55 rue du Limousin  
19290 PEYRELEVADÉ  
05 55 94 73 13  
[www.peyrelevade.correze.net](http://www.peyrelevade.correze.net)

**Pierre COUTAUD**

**Maire**  
05 55 94 73 13  
[mairie@peyrelevade.fr](mailto:mairie@peyrelevade.fr)

En 1974, l'édification d'une digue en barrage du cours de la Vienne a permis la mise en eau d'une surface de 10 ha. Cependant la Vienne fut classée en 1986 comme cours d'eau à migrateurs. Dès sa mise en eau, le plan d'eau ne répond plus de la réglementation : Directive Cadre sur l'eau, lois Grenelle puis le classement de la Vienne en liste 1 et 2 exigent le libre transit des sédiments et des organismes aquatiques. Par ailleurs, des enjeux spécifiques au plan d'eau ont été identifiés :

- le plan d'eau est inclus aux périmètres de 2 sites Natura 2000
- la présence d'espèces protégées dont les survies étaient conditionnées à la réduction des effets thermiques du plan d'eau (+12°C en instantané entre l'amont et l'aval en été) ou sédimentaires.
- La Charte 2018-2033 du PNR de Millevaches en Limousin, intègre le plan d'eau à des périmètres Site d'Intérêt Ecologique Majeur et Site d'intérêt Ecologique et Paysager (SIEM/SIEP)
- Le plan d'eau jouxte la commune de Peyrelevade qui est engagée dans l'opération « Habiter mieux le bourg » soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine et élaboré avec la CGET Massif Central.

Depuis 2009, plusieurs partenaires ont lancé des études visant à proposer des scénarii permettant de répondre à l'ensemble des préoccupations. En 2013, une étude socio-paysagère du PNR de Millevaches en Limousin intègre une enquête auprès des habitants face aux différents scénarii. C'est finalement l'effacement du plan d'eau, proposé par la Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques qui sera retenu par la commune de Peyrelevade. Une étude précisant le dimensionnement technique et financier est menée en 2017-2018. La commune fut prête pour la phase opérationnelle des travaux en 2019. Ceux-ci ont consisté à :

- vidanger et maintenir le plan d'eau en assec pour une végétalisation maximale des sédiments sur fonds tourbeux
- créer 2 bassins de décantation alimentés par un by-pass
- dévier l'intégralité du débit de la Vienne par un batardeau dans les bassins de décantation sur toute la durée des travaux et stabiliser les lits mineur et majeur
- reprendre les réseaux haute-tension, eau potable et assainissement (amiantés) implantés dans la digue.
- démanteler un terrain de tennis, une microcentrale hydroélectrique, détruire des éléments béton du déversoir de crue et d'une passe à poisson (jamais fonctionnelle) avec broyage *in situ* et recyclage.
- opérer l'arasement de la digue avec régilage des matériaux pour la création d'une topographie cohérente
- créer un partiteur visant à respecter un droit d'eau historique pour un moulin et créer un canal avec reconnexion au canal historique.
- stabiliser le linéaire du cours d'eau par génie végétale au niveau des courbes de méandre naturellement recrées par le cours
- remettre en état des terrains remobilisés : ensemencement en graminées « locales » et plantation de quelques arbres.





### RÉSULTATS OBTENUS

- Le paysage et le profil de la rivière ont retrouvé l'aspect visuel à une période antérieure à 1974.
- On constate une colonisation importante de truites, vairons et loches franches, les espèces plus basales ou indésirables ont disparu.
- Un matelas alluvial de très bonne qualité est réapparu dans l'enceinte de l'ancien plan d'eau.
- Une érosion régressive a créé deux cascades dont l'une a été rabotée, l'autre reste sous surveillance afin d'éviter la création d'un infranchissable.
- Une capacité de stockage d'eau par la reprise du processus de tourbogénèse est espérée mais difficilement évaluable (de l'ordre de plusieurs milliers de m<sup>3</sup> de stockage d'eau).
- Les tourbières alentours sont épargnées par la disparition du plan d'eau. Le stockage de carbone et d'eau ne sont pas impactés, en cela, l'opération correspond à une action d'atténuation des effets du changement climatique.
- L'opération est un succès. La continuité écologique est parfaitement restaurée. Le peuplement aquatique se restaure rapidement et il n'est pas noté de perturbation importante sur les enjeux environnementaux identifiés. Le calendrier prévisionnel et le budget ont globalement été respectés.

### DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Les oppositions au projet d'effacement étaient nombreuses à l'origine
- Les conditions de travail sur milieux fragiles, parfois instables, ont généré des difficultés d'accès à certaines zones, retardant le calendrier prévisionnel de 3 mois.
- Le démantèlement de la canalisation d'assainissement amianté a représenté 40 000 € de surcoût.
- Le plan d'eau abritait un couple de loutres en reproduction, l'effacement a changé la répartition des individus mais la population n'a pas été mise à mal par l'opération.
- Le martin pêcheur et le milan noir perdent un territoire de nidification et/ou de chasse mais ces espèces jouissent d'un fort pouvoir de dispersion.
- Une volonté locale forte au maintien d'un milieu ouvert et diversifié a été exprimée, nécessitant l'intervention de l'Homme pour contrôler les successions végétales.

### SOLUTIONS APPORTÉES

- Du temps, de la patience et la mobilisation des associations locales, des habitants, et des élus ont été les clés du succès de l'opération.
- La gestion de la zone humide est réalisée par pâturage de brebis pour maintenir un paysage ouvert.

- La croissance exponentielle et envahissante de certaines espèces va nécessiter des interventions mécanisées et manuelles.

### PERSPECTIVES ENVISAGÉES

- Dans le cadre de la gestion du site confiée au CEN NA, l'implantation de plusieurs mares est prévue dont 3 à vocation pédagogique. Le reste de la zone humide restera une zone de quiétude pour la faune et la flore, et quelques mares sont prévues pour maintenir les amphibiens, odonates et oiseaux d'eau.
- Le CEN prévoit en 2021 des travaux de restauration hydraulique de la tourbière (effacement des fossés d'extraction). Un sentier d'interprétation imaginé autour de l'ancien plan d'eau devrait bénéficier de modifications et d'actualisations en lien avec la suppression de l'ouvrage.
- Une revalorisation de la pratique de la pêche à la truite est en réflexion avec l'AAPPMA locale et sa fédération départementale pour imaginer un parcours spécifique. Une nouvelle approche de l'offre touristique est également en construction avec les acteurs du secteur.
- Dans le cadre d'un projet LIFE il est prévu de réaliser un renforcement de population de moules perlières via le déversement de juvéniles de souche « Vienne ».

### TÉMOIGNAGE

Les mises aux normes d'ouvrages restent complexes à entreprendre pour des raisons d'ordres économiques, sociales, patrimoniales ou historiques. Autant d'enjeux pour lesquels le consensus parfait est rare. Par ailleurs, chaque projet suscite un débat local, lié à l'obtention des plus-values recherchées dont les fondements scientifiques sont souvent remis en cause. Ce débat est prégnant lorsqu'il s'agit des plans d'eau, parfois jugé comme étant des réserves d'eau dont le besoin s'intensifierait avec le changement climatique. Le projet d'effacement du plan d'eau communal de Peyrelevade est le fruit d'un débat de 20 ans entre habitants, gestionnaires, élus et services de l'Etat. Son issue est liée à la communication, la sensibilisation et le partage des connaissances locales mutualisées lors de réunions publiques. Les sollicitations par les gestionnaires et élus faites auprès des habitants pour participer aux débats au sujet de l'avenir du site aura été un point clé de la réussite du projet. Du reste, la patience est nécessaire au gestionnaire en charge des opérations de restauration de la continuité écologique. Sur le seul linéaire de la Vienne, 372 km entre les sources et la confluence avec la Loire, l'ouvrage le plus en amont a été supprimé - il en reste 153 à aménager ou supprimer jusqu'à la confluence avec la Loire.